

## Les mutuelles de l'union Harmonie Mutuelles dénoncent la taxation des garanties santé et les nouveaux remboursements.

Le gouvernement a proposé au Parlement (les députés viennent d'examiner le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale):

- d'instaurer une nouvelle taxe de 3,5 % sur les cotisations correspondant aux garanties complémentaires santé solidaires et responsables ;
- de procéder à de nouveaux remboursements, notamment en matière de médicaments.

Harmonie mutuelles s'élève contre ces projets pour deux raisons essentielles.

- En premier lieu, parce que **les mesures envisagées ne sont pas solidaires**. Ne tenant pas compte des ressources, **elles frappent d'autant plus les ménages que leurs revenus sont bas ; elles frappent aussi davantage les personnes malades qui seront moins bien remboursées par la sécurité sociale**.
- En second lieu, ces **mesures fragilisent la régulation de l'offre de soins** en réduisant l'intérêt des garanties favorisant le respect du parcours de soins mis en place en 2004.

Relayant les positions prises par la Mutualité Française, les mutuelles de l'union Harmonie mutuelles se mobilisent et invitent l'ensemble de leurs adhérents à écrire à leurs parlementaires pour leur demander de ne pas soutenir les mesures envisagées par le gouvernement.

Depuis 2004, un effort financier de plus en plus important est demandé aux assurés sans considération de leurs ressources. Concrètement en 2009, la somme restant directement à la charge des assurés après interventions des régimes obligatoires et complémentaires a progressé de plus de 4 milliards par rapport à 2004. La même année, la contribution CMU directement prélevée sur leurs cotisations s'est élevée à 1,8 milliard. Par ailleurs, en 2011, la nouvelle taxe ajoutera 1,1 milliard. En définitive depuis 2004, l'effort supplémentaire demandé annuellement aux assurés dépasse 7 milliards.

Harmonie Mutuelles s'oppose à cette évolution. Pour réduire le déficit de l'assurance maladie, Harmonie Mutuelles souhaite :

- Une meilleure gestion des dépenses de santé, pour que chaque euro dépensé soit un euro utile ;
- Une augmentation équitable des recettes de l'assurance maladie pour rester fidèle au principe d'une contribution solidaire, calculée en fonction des moyens de chacun.

---

### A propos d'Harmonie Mutuelles

L'union Harmonie Mutuelles fondée en 2004, par Prévadiès et Harmonie Mutualité, regroupe aujourd'hui également Mutuelle Existence et la MNAM (Mutuelle Nationale Aviation Marine). Harmonie mutuelles dispose

- d'un GIE Commun en matière de système d'information
- d'une offre santé commune « Harmonie santé plus »
- d'une gamme de produits prévoyance individuelle commune portée par MUTALIS
- d'un même journal aux adhérents : *Essentiel Santé Magazine* tiré à 2 millions d'exemplaires.

En juin 2010, suite aux décisions de leur Assemblée générale respective Prévadiès, Harmonie Mutualité et Mutuelle Existence s'engagent dans une démarche de fusion pour créer une mutuelle nationale acteur majeur de la santé. La MNAM, sans s'inscrire dans ce projet, conserve toute sa place au sein de l'union Harmonie Mutuelles qui accueillera la SMAR, dès janvier prochain.

En regroupant les mutuelles qui constituent l'union Harmonie Mutuelles, l'ensemble représente :

- 2 milliards d'€ de chiffre d'affaires (dont 1,8 milliard de cotisation santé)
- 4 millions de personnes protégées au titre de la complémentaire santé
- 400 000 assurés et ayant-droits gérés au titre du Régime social des indépendants (RSI)
- 32800 entreprises adhérentes
- 281 agences sur 60 départements
- 3850 collaborateurs